



FUSION DES GRADES

ERREURS DANS LES RECLASSEMENTS

COMMUNIQUÉ

Suite à la parution des arrêtés de reclassement et d'élévation d'échelon lors de la mise en application de la fusion des grades de Surveillant et Brigadier, **des erreurs sont apparues dans les reprises d'ancienneté** et particulièrement chez les **Brigadiers au 3ème et 4ème échelon de la grille précédente.**

En effet, ces mauvais calculs ont pour conséquence directe d'établir aux agents des arrêtés d'élévation d'échelon sans aucune reprise d'ancienneté, alors même que les règles de reclassement ont été publiées. **Cela provoque inévitablement des inversions de carrière.**

FO Justice a donc saisi la Direction de l'Administration Pénitentiaire afin qu'elle expertise et rectifie le calcul de ces **reprises d'ancienneté**. Si dans un premier temps, elle reconnaît la problématique, elle n'a pas encore communiqué sur la façon dont elle va corriger ces situations.

FO Justice reste attentif sur la réponse qui sera apportée afin de garantir le respect des droits de chacun pour les reclassements consécutifs à cette fusion des grades, et vous tiendra informé rapidement des suites.

